

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1464

présenté par

M. Neuder, Mme Anthoine, Mme Bonnard, M. Boucard, M. Bourdeaux, M. Viry, Mme Tabarot,
M. Seitlinger, M. Meyer Habib, Mme Corneloup, M. Dubois, Mme Périgault, M. Descoeur,
M. Taite, M. Dive, M. Cordier, M. Bony, M. Juvin, M. Forissier, M. Hetzel, M. Cinieri,
M. Gosselin et M. Ray

ARTICLE PREMIER

I. – À la deuxième ligne de la troisième colonne du tableau de l'alinéa 3, substituer au montant :

« 243,7 »

le montant :

« 243,1 ».

II. – En conséquence, à la même ligne de la dernière colonne du même tableau du même alinéa, substituer au montant :

« -9,5 »

le montant :

« -8,9 ».

III. – En conséquence, à l'avant-dernière ligne de la troisième colonne dudit tableau dudit alinéa, substituer au montant :

« 610,5 »

le montant :

« 609,9 ».

IV. – En conséquence, à la même ligne de la dernière colonne du même tableau du même alinéa, substituer au montant :

« -9,6 »

le montant :

« -9,0 ».

V. – En conséquence, à la dernière ligne de la troisième colonne du même tableau du même alinéa, substituer au montant :

« 610,9 »

le montant :

« 610,3 ».

VI. – En conséquence, à la même ligne de la quatrième colonne du même tableau du même alinéa, substituer au montant :

« -8,8 »

le montant :

« -8,2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel du fait des conditions de recevabilité.

Cet amendement est un amendement d'appel visant à attirer l'attention du Gouvernement et de la Représentation nationale sur la pérennisation de la revalorisation des gardes y compris pour les internes de médecine.

A en croire le dossier de presse du PLFSS pour 2024, celui-ci prévoit « a majoration des gardes des personnels médicaux de 50 % pour tous les médecins, y compris ceux des secteurs privés lucratifs et non lucratifs, avec un alignement de la rémunération des astreintes dans le secteur public sur le secteur privé ».

Toutefois, à quoi fait référence ce terme de « médecins » ?

Quid des internes de médecine, indispensables à nos hôpitaux, qui représentent jusqu'à 40% du personnel hospitalier et signent jusqu'à 70% des prescriptions médicales ? Pouvez-vous nous garantir que leurs gardes seront également revalorisées ?

Aussi, monsieur le ministre, pouvez-vous vous engager devant la Représentation national à ce que ce PLFSS concernera aussi la revalorisation pérenne des gardes pour les internes de médecine ?